



## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE

### AVIS PUBLIC

#### **Assemblée publique de consultation – Règlement numéro 22-558 créant un fonds de roulement**

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-558 CRÉANT UN FONDS DE ROULEMENT À MÊME LES SURPLUS NON AFFECTÉS DE LA MUNICIPALITÉ.

Personnes visées : POPULATION DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ce projet de règlement lequel vise à créer un fonds de roulement pour la municipalité à même les surplus non affectés de la municipalité. Ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

La séance de consultation publique se tiendra **le 15 septembre 2022, 19 h**, à la salle des loisirs sise au 3549, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine. Au cours de la séance publique, les membres du conseil expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 31<sup>e</sup> jour du mois d'août 2022.

Me Josée Vendette  
Directrice générale, greffière-trésorière  
M.A.P. Gestion municipale